

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**Nombre de conseillers :

En exercice.....15
 Quorum.....8
 Présents.....13
 Votants.....15
 Procurations.....2
 Absents.....0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le 6 février à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames DELIEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Madame Rolande COBO a donné procuration à Monsieur Claude REFREGERS et Monsieur ASSIÉ Allan a donné procuration à Monsieur Claude VIDAL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 02/02/2026

SEANCE N° 1**DELIBERATION N° 11****VOIRIE COMMUNALE****DETR 2026- PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE**

Vu la circulaire préfectorale du 23 décembre 2025 concernant les subventions au titre de la DETR,

Considérant que les dossiers de DETR 2026 doivent être déposés par l'intermédiaire de la plateforme « Démarches simplifiées » via le formulaire national « Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2026 – Préfecture Aveyron » au plus tôt.

Considérant qu'il y a lieu de définir un plan de financement provisoire pour les travaux de voirie communale « rue de la coutellerie » :

	Montant éligible	Montant subvention
Etat DETR (30 %)	103 454	31 036
TOTAL DES SUBVENTIONS		31 036
	72 417	
Commune autofinancement (70 %)		
TVA	20 691	

Reste à charge de
la commune

93 108

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **D'ADOPTER** la demande de subvention au titre de la DETR 2026 selon les plans de financement définis ci-dessus.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Ont signé

Le secrétaire de séance
DRIGOUT Jean-Luc

Le Maire
Claude VIDAL

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ...**0.9.FEV. 2026**...
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le**0.9.FEV. 2026**.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.